Commissaire à la conduite professionnelle des enseignants

Formulaire de l'employeur

IMPORTANT : Pour une utilisation optimale du présent formulaire PDF, téléchargez-le sur votre appareil numérique et remplissez-le à l'aide d'Adobe Acrobat Reader ou d'un autre produit Adobe Acrobat.
Le logiciel Adobe Acrobat Reader peut être téléchargé gratuitement à : https://get.adobe.com/reader/.

Objectif du formulaire

Le présent formulaire vise à recueillir les renseignements requis pour permettre aux employeurs d'enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement de signaler une situation au commissaire, en vertu des paragraphes 8.9 ou 8.10(1) de la Loi sur l'administration scolaire.

Dans le cadre de la Loi sur l'administration scolaire, on entend par employeurs les divisions scolaires, les écoles indépendantes, les centres d'apprentissage pour adultes, les autorités scolaires des Premières Nations et les établissements et les organismes éducatifs du Manitoba qui emploient des enseignants ou des spécialistes scolaires titulaires d'un brevet d'enseignement.

Signalement par l'employeur d'un enseignant

Conformément au paragraphe 8.10(1) de la Loi sur l'administration scolaire, l'employeur d'un enseignant est tenu de signaler sans délai au commissaire les situations suivantes :

(a) il a appris que l'enseignant a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction au Code criminel (Canada) relative à des mauvais traitements de nature physique ou sexuelle infligés à un enfant;

(b) l'enseignant a été suspendu ou congédié, ou s'est vu imposer toute autre mesure disciplinaire, pour inconduite professionnelle ou pour inaptitude;

(c) l'enseignant a démissionné dans des circonstances telles qu'il est dans l'intérêt public de le signaler.

Plaintes discrétionnaires

Toute personne – y compris un employeur – peut envoyer une plainte écrite au commissaire concernant l'inconduite professionnelle d'un enseignant.

Il incombe à l'employeur de s'assurer que les renseignements sont divulgués en conformité avec les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Partie 1 – Renseignements sur l'enseignant ou le spécialiste scolaire et mesures prises par l'employeur

Renseignements sur l'enseignant ou le spécialiste scolaire

Employé par :

Nom de l'école :

Nom de l'enseignant ou du spécialiste scolaire :

Numéro de brevet du personnel professionnel scolaire :

Date d'embauche :

Dates de suspension, de cessation d'emploi ou de démission :

Adresse postale :

Courriel :

Partie 2 – Détails

☐ **Cochez cette case s'il s'agit d'un signalement en vertu du paragraphe 8.10(1) (signalement obligatoire).**

Veuillez fournir une description détaillée des allégations d'inconduite professionnelle, toute mesure disciplinaire prise à ce jour et tout changement à la situation d'emploi de l'enseignant découlant des allégations, y compris sa démission. Veuillez indiquer toute considération relative aux risques pour les élèves.

Veuillez également soumettre les documents suivants, le cas échéant, avec le présent formulaire :

- le rapport d'enquête et les constatations écrites, ainsi que les documents d'appui primaires, tels que les notes d'entretien;
- une copie de la lettre adressée à l'enseignant lui informant de la conclusion de l'enquête et de toute constatation ou conséquence.

☐ **Cochez cette case si vous joignez des documents d'appui ou autres.**

☐ **Cochez cette case s'il s'agit d'une plainte en vertu de l'article 8.9 (plainte discrétionnaire).**

Veuillez fournir une description des allégations d'inconduite professionnelle, y compris les considérations relatives aux risques pour les élèves.

☐ **Cochez cette case si vous joignez des documents d'appui ou autres.**

Veuillez noter qu'il incombe également aux employeurs de signaler les situations aux services de protection de l'enfance et aux organismes d'application de la loi, le cas échéant. Si vous avez signalé la situation à d'autres organismes (par exemple, les Services à l'enfant et à la famille ou la police), veuillez indiquer la date du signalement, l'organisme en question et le numéro de dossier (s'il y a lieu). Le cas échéant, quel en a été le résultat?

Partie 3 – Coordonnées de l'employeur et déclaration

Coordonnées de l'employeur :

Nom de l'organisme :

Nom complet de la personne-ressource de l'employeur :

Poste :

Adresse au travail :

Téléphone :

Courriel :

Le commissaire à la conduite professionnelle des enseignants peut, à l'avenir, demander des renseignements ou des documents additionnels.

En vertu du paragraphe 8.10(3) de la Loi sur l'administration scolaire, dans le cas d'un signalement obligatoire, l'employeur doit remettre une copie du signalement à l'enseignant ou au spécialiste scolaire concerné. Dans le cas d'une plainte discrétionnaire, il revient à l'employeur de décider ou non de remettre les formulaires remplis à l'enseignant ou au spécialiste scolaire concerné.

Veuillez cocher toutes les cases pertinentes :

☐ Une fois le présent formulaire soumis, j'en remettrai une copie à l'enseignant ou au spécialiste scolaire titulaire du brevet d'enseignement du Manitoba.

Nous encourageons les employeurs à recommander à l'enseignant ou au spécialiste scolaire titulaire du brevet d'enseignement du Manitoba de consulter un avocat et de communiquer avec son représentant syndical ou son agent d'affaires.

Déclaration

Je, _____, atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques, exacts et complets à ma connaissance et je comprends que les renseignements personnels recueillis servent à l'objectif indiqué au début du formulaire.

La présente déclaration est datée du _____.

Sauvegardez le formulaire rempli et appuyez sur le bouton Soumettre ci-dessous. Il vous est également possible d'imprimer le formulaire et d'en envoyer une copie numérisée par courriel à tcs@gov.mb.ca. Si vous n'êtes pas en mesure d'envoyer votre formulaire par courriel, envoyez-le par la poste au 1181, avenue Portage, bureau 309, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 ou par télécopieur au 204 945-1625.

Soumettre **Sauvegarder** **Imprimer**